

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20240925_7

↳ **Renouvellement du classement station classée de tourisme.**

Date de la convocation

▪ 19 septembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOUGLEUX Jean-Luc	à	M. BUTCHER Gérard
M. DEVIN Serge	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
Mme NOËL Laure	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée secrétaire de séance

Mme Renée KOROL

SERVICE URBANISME FONCIER

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT STATION CLASSEE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, notamment son article L. 133-13 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 modifiant l'arrêté du 02 septembre 2008 ;

Vu le décret n° 2020-484 du 27 avril 2020 confiant la procédure aux Préfets de département ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2013 modifiant l'article 3 et l'annexe II de l'arrêté du 02 septembre 2008 ;

Vu le décret du 1^{er} août 2013 portant classement de la commune de Wimereux en station classée de tourisme ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 18 octobre 2021 accordant la dénomination de commune touristique à la commune de WIMEREUX pour une durée de 5 ans ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 29 août 2022 classant l'office de tourisme intercommunal en catégorie I ;

Considérant que le classement de la commune de Wimereux en station classée de tourisme arrive à son échéance au 1^{er} août 2025,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'obtenir le renouvellement de son classement en station classée de tourisme ;

Considérant que pour obtenir le renouvellement, il est nécessaire de déposer un dossier normalisé auprès des services de l'Etat ;

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le renouvellement du classement de la commune de Wimereux en station classée de tourisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le renouvellement du classement de la commune de Wimereux en station classée de tourisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier normalisé de demande de renouvellement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la gestion de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Renée KOROL.

#signature#